

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 429

5 mars 2011

SOMMAIRE

1517310 Alberta Ltd. Luxembourg	
Branch / 1517310 Alberta Ltd. Succursale	
de Luxembourg	20574
Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l.	20546
Akaccia Investments Holding S.A.	20550
Akaccia Investments Holding S.A. SPF ...	20550
AMERICAN EXPRESS CORPORATE	
TRAVEL Luxembourg Branch	20566
Arpagon S.A.	20579
ASA-Bâtiments S.à r.l.	20552
Azalée S.A.	20554
Azalée S.A.-SPF	20554
Bagi International S.A.	20580
Bantiso Investments S.à r.l.	20557
CN Holdings Luxembourg S.à r.l.	20584
Cooper Luxembourg Finance S.à r.l.	20561
Deale International Machines S.A.	20559
Delfin Invest S.A.	20560
Dexco Holdings	20560
Digital Productions S.à r.l.	20581
Duroal S.A.	20560
EDMONT.LU	20564
Endrope S.A.	20554
Erevimmo S.A.	20554
Financière Home Invest S.A.	20556
Financière Home Invest S.A.	20556
FS MPP S.à r.l.	20566
Generali Europe Income Holding S.A. ...	20567
Global Growth Opportunities SICAV - SIF	
.....	20572
H Park Germany 2 S.à r.l.	20583
H Park Germany 3 S.à r.l.	20584
Icebird Holding S.A.	20567
Immofirst S.A.	20575
Inspect Holding S.A.	20571
Investindustrial 109 S.A.	20571
Kroon Shipping International S.A.	20572
Lyoness Cashback S.A.	20578
MGLOBAL S.à r.l.	20576
Miracema S.A.	20573
National Steel S.A.	20578
Nemesia Luxembourg S.à r.l.	20579
Office Euro Transactions S.A.	20579
R-PAC Europe	20576
Schreinerei TM-Miwwel S.à r.l.	20581
Sitrag S.A.	20546
SIX Pay S.A.	20546
Société Commerciale pour le Marché Im-	
mobilier S.A.	20574
Soparfinter S.A.	20549
Sopura Eastern Europe A.G.	20549
Systemsgroup S.A.	20549
Tatami Company S.A.	20563
Touvan Holding S.A.	20564
Tovimmo Sàrl	20552
Tovimmo Sàrl	20552
Tovimmo Sàrl	20551
Transocean Properties S.A.	20552
Triax Global Exchange Groupe S.A.	20576
Tri-Noble Equities Trust Groupe S.A.	20571
Tuvalu Holding S.A.	20564
Tyack S.A.	20576
W.J. Holding S.A.	20592
Zafy S.à r.l.	20574

Sitrag S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 40.274.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2010:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Les démissions de Paul LUTGEN comme Administrateur et Président, de Armor S.A. comme Administrateur sont acceptées.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010174822/17.

(100201344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

SIX Pay S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 144.087.

Le Conseil d'administration a pris connaissance et accepté en date du 2 décembre 2010, la modification du nom de la rue de son siège social 10, Parc d'Activité Syrdall en 10, rue Gabriel Lippmann sur décision du Conseil communal du 30 septembre 2009.

A Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010174823/12.

(100201239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 154.665.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Al Global Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 24 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.665, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 11 August 2010, n°1626, page 78013.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and eighty-five thousand British Pounds (GBP 1,185,000.-), so as to raise it from its present amount of fifteen thousand British Pound (GBP 15,000.-) up to one million two hundred thousand British Pounds (GBP 1,200,000.-), by the issue of one million one hundred and eighty-five thousand (1,185,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a

par value of one British Pound (GBP 1.-) divided into (i) one hundred eighteen thousand and five hundred (118,500) Class A Ordinary Shares, (ii) one hundred eighteen thousand and five hundred (118,500) Class B Ordinary Shares, (iii) one hundred eighteen thousand and five hundred (118,500) Class C Ordinary Shares, (iv) one hundred eighteen thousand and five hundred (118,500) Class D Ordinary Shares, (v) one hundred eighteen thousand and five hundred (118,500) Class E Ordinary Shares, (vi) one hundred eighteen thousand and five hundred (118,500) Class F Ordinary Shares, (vii) one hundred eighteen thousand and five hundred (118,500) Class G Ordinary Shares, (viii) one hundred eighteen thousand and five hundred (118,500) Class H Ordinary Shares, (ix) one hundred eighteen thousand and five hundred (118,500) Class I Ordinary Shares and (x) one hundred eighteen thousand and five hundred (118,500) Class J Ordinary Shares, each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by AI Global Investments S.à r.l. prenamed. The total contribution amount of one million one hundred and eighty-five thousand British Pounds (GBP 1,185,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million two hundred thousand British Pounds (GBP 1,200,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one British Pound (GBP 1.-) each, divided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«AI Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Mme Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 24 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.665, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010, n° 1626, page 78013.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent quatre-vingt cinq mille Livres Sterling (GBP 1.185.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000,-) à un million deux cent mille Livres Sterling (GBP 1.200.000,-), par l'émission d'un million cent quatre-vingt cinq mille (1.185.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-), réparties en (i) cent dix-huit mille cinq cents (118.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, (ii) cent dix-huit mille cinq cents (118.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, (iii) cent dix-huit mille cinq cents (118.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, (iv) cent dix-huit mille cinq cents (118.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, (v) cent dix-huit mille cinq cents (118.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, (vi) cent dix-huit mille cinq cents (118.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, (vii) cent dix-huit mille cinq cents (118.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, (viii) cent dix-huit mille cinq cents (118.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, (ix) cent dix-huit mille cinq cents (118.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I and (x) cent dix-huit mille cinq cents (118.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par AI Global Investments S.à r.l., prénommée. Le montant total de l'apport d'un million cent quatre-vingt cinq mille Livres Sterling (GBP 1,185,000,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Livres Sterling (GBP 1.200.000,-), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune divisées en (i) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent vingt mille (120.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14854. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172777/135.

(100200893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Soparfinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 8.161.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 20 décembre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Bruno EYNARD, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur de catégorie "A" et Président du Conseil d'Administration

- De coopter comme nouvel administrateur de catégorie "A", avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Le conseil décide de nommer Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur de catégorie "B", en qualité de Président du conseil d'administration de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOPARFINTER S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010174831/21.

(100201234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Sopura Eastern Europe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.860.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 décembre 2010

- Mademoiselle Hélène LONCIN, consultante, demeurant 16, Rue des Orchidées à F-75013 Paris, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Paul-Eric LONCIN, défaillant, avec effet immédiat, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Certifié sincère et conforme

SOPURA EASTERN EUROPE AG

M. COPPIETERS

Administrateur-délégué Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010174832/17.

(100201569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Systemsgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Bettange-sur-Mess, 72, rue Haard.

R.C.S. Luxembourg B 62.634.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur John ROLLINGER, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess, Président et administrateur délégué

- Madame Andrée ROLLINGER-WEIMERSKIRCH, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess

- Monsieur Henri SEITER, demeurant 12, Am Batzent, L-8551 Noerdange

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- BDO AUDIT, RCS Luxembourg B 147 570, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010174847/19.

(100201519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Akaccia Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Akaccia Investments Holding S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 22.831.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «AKACCIA INVESTMENTS HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 22.831, constituée suivant acte reçu le 15 avril 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 164 du 11 juin 1985.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Changement de la dénomination de la société de AKACCIA INVESTMENTS HOLDING S.A. en AKACCIA INVESTMENTS HOLDING S.A.-SPF.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de AKACCIA INVESTMENTS HOLDING S.A.-SPF.»

5. Modification du dernier alinéa de l'article 12 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de AKACCIA INVESTMENTS HOLDING S.A. en AKACCIA INVESTMENTS HOLDING S.A.-SPF.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de AKACCIA INVESTMENTS HOLDING S.A. SPF.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 12 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J-P. VAN KEYMEULEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56303. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172794/94.

(100201001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Tovimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.990.

—
EXTRAIT

M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à WATERMAEL BOITSFORT (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa

démission en date du 27 décembre 2010 de son mandat de gérant de la société TOVIMMO SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 99.990 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2010174858/15.

(100201336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Tovimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.990.

Le siège sis au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg de TOVIMMO SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 99.990, a été dénoncé par son agent domiciliaire avec effet au 27 décembre 2010.

Pour GODFREY HIGUET Avocats

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010174859/12.

(100201769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Transocean Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 14.845.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président et Administrateur-Délégué;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010174864/15.

(100201282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Tovimmo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.990.

EXTRAIT

M. Alain NOULLET, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 27 décembre 2010 de son mandat de gérant de la société TOVIMMO SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 99.990 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Alain NOULLET.

Référence de publication: 2010174857/15.

(100201336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

ASA-Bâtiments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 34, Z.I. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 74.975.

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme BISE S.A., avec siège social à L-6673 Mertert, 25, cité Pierre Frieden, ici dûment représenté par son administrateur-délégué Monsieur Eduardo ANTUNES DE OLIVEIRA, entrepreneur de construction, né à Figueira da Foz, (Portugal), le 17 mars 1969, demeurant à L-6673 Mertert, 25, cité Pierre Frieden.

2.- La société anonyme CLASSY S.A., avec siège social à L-4808 Rodange, 80, Chemin de Brouck, ici dûment représenté par son administrateur-délégué Monsieur Antonio ANTUNES DIAS, commerçant, né à Valbom/Sao Martinho, (Portugal), le 27 janvier 1962, demeurant à L-4808 Rodange, 80, Chemin de Brouck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ASA BATIMENTS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 74.975, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER en date 9 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 500 du 13 juillet 2000,

- et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises suivant actes reçus par le même notaire Jean SECKLER et pour la dernière fois suivant un de ses actes non statutaire du 28 juillet 2010, déposé au RCS et non inscrite au RCS,

- Que le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune,

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte des quatre (4) cessions de parts par lesquelles:

a.- Monsieur Eduardo ANTUNES DE OLIVEIRA, prédésigné, a cédé ces cinq cents (500) parts sociales à la Société à BISE S.A., préqualifiée,

b.- Monsieur Antonio ANTUNES DIAS, prédésigné, a cédé ses cinq cents (500) parts sociales à la Société à CLASSY S.A., préqualifiée,

c.- la société DAIDI IMMOBILIERE S.A, a cédé:

(i) cinq cents (500) de ses parts sociales, à la Société à BISE S.A., et

(ii) cinq cents (500) de ses parts sociales à la Société à CLASSY S.A., préqualifiée,

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article (7) des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits, sont propriétaires des parts sociales cédées à partir de la date de cession.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la susdite cession de parts sociales et la conversion du capital, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- La société anonyme «BISE SA», mille parts sociales,	1.000
2.- La société anonyme «CLASSY SA», mille parts sociales,	1.000
TOTAL: deux milles parts sociales,	2.000

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-4959 Bascharage, 34, Z.I. op Zaemer, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à dans la Commune de Bascharage»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de Mr Maurice SASSON de son poste de gérant administratif

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant technique de la société, Monsieur Eduardo ANTUNES DE OLIVEIRA, entrepreneur de construction, né à Figueira da Foz, (Portugal), le 17 mars 1969, demeurant à L-6673 Mertert, 25, cité Pierre Frieden.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature du gérant technique comme suit:

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Frais

Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR sont à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, Nous, notaire le présent acte.

Signé: Eduardo ANTUNES DE OLIVEIRA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 novembre 2010 Relation GRE/2010/3962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172825/73.

(100201203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Endrope S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.705.

Le siège sis au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg de ENDROPE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121.705, a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet au 27 décembre 2010.

Pour GODFREY HIGUET Avocats

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010174501/12.

(100201796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Erevimmo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.187.

Le siège sis au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg de EREVIMMO S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 118.187, a été dénoncé par son agent domiciliataire avec effet au 27 décembre 2010.

Pour GODFREY HIGUET Avocats

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010174506/12.

(100201767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Azalée S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Azalée S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.506.

L'an deux mille dix, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «AZALEE S.A.», ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.506, constituée suivant acte reçu le 10 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 369 du 10 octobre 1990.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

3. Changement de la dénomination de la société de AZALEE S.A. en AZALEE S.A.-SPF.

4. Modification de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de AZALEE S.A.-SPF.»

5. Modification de l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de AZALEE S.A. en AZALEE S.A.-SPF.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de AZALEE S.A. SPF.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts».

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. VAN KEYMEULEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56302. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172842/91.

(100201041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Financière Home Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.329.

—
EXTRAIT

M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à WATERMAEL BOITSFORT (Belgique) demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 27 décembre 2010 de son mandat d'administrateur de la société FINANCIERE HOME INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.329 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2010174544/15.

(100201335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Financière Home Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 97.329.

—
EXTRAIT

M. Clive GODFREY, né le 6 août 1954 à Courtrai (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 27 décembre 2010 de son mandat d'administrateur de la société FINANCIERE HOME INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.329 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Clive GODFREY.

Référence de publication: 2010174545/15.

(100201335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Bantiso Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.310.

—
In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Marcus Petrus Jacques BOS, company director, born on May 10, 1970 in Weert (The Netherlands), residing at NL-6006 SP Weert (The Netherlands), Kazernelaan 116,

represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as stated above, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 147.310, incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on July 20, 2009, published in the Mémorial C 1567 of August 13, 2009, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on October 5, 2010, published in the Mémorial C number 2595 of November 27, 2010,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The corporate capital is decreased to the extent of twelve million Euro (EUR 12,000,000.-) in order to reduce it from the amount of twenty-eight million one hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 28,112,500.-) to the amount of sixteen million one hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 16,112,500.-) by the cancellation of all the two hundred and forty thousand (240,000) class B redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each held by the company "BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.", prenamed, following their redemption in accordance with the company's articles of association.

Second resolution

The corporate capital is decreased to the extent of sixteen million and one hundred thousand Euro (EUR 16,100,000.-) in order to reduce it from the amount of sixteen million one hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 16,112,500.-) to the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) by the cancellation of all the three hundred and twenty-two thousand (322,000) class C redeemable preferred sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each held by the company "BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.", prenamed, following their redemption in accordance with the company's articles of association.

Third resolution

As a consequence of such decreases of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) class A ordinary sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-)."

Fourth resolution

Article 8 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders is free and the transfer of sharequotas inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately at two thousand four hundred euro (EUR 2.400.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Marcus Petrus Jacques BOS, administrateur de sociétés, né le 10 mai 1970 à Weert (Pays-Bas), demeurant à NL-6006 SP Weert (Pays-Bas), Kazernelaan 116,

représenté par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, pré-nommé, représenté tel que ci-dessus énoncé, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B et numéro 147.310, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg), en date du 20 juillet 2009, publié au Mémorial C 1567 du 13 août 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 5 octobre 2010, publié au Mémorial C 2595 du 27 novembre 2010,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est diminué à concurrence de douze millions d'Euros (EUR 12.000.000,-) pour le réduire de son montant de vingt-huit millions cent douze mille cinq cents Euros (EUR 28.112.500,-) au montant de seize millions cent douze mille cinq cents Euros (EUR 16.112.500,-) par la suppression de toutes les deux cent quarante mille (240.000) parts sociales préférentielles remboursables de classe B d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, détenues par la société "BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.", prénommée, suite à leur rachat conformément aux statuts de la société.

Deuxième résolution

Le capital social est diminué à concurrence de seize millions cent mille Euros (EUR 16.100.000,-) pour le réduire de son montant de seize millions cent douze mille cinq cents Euros (EUR 16.112.500,-) au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par la suppression de toutes les trois cent vingt-deux mille (322.000) parts sociales préférentielles remboursables de classe C d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, détenues par la société "BANTISO INVESTMENTS S.à r.l.", prénommée, suite à leur rachat conformément aux statuts de la société.

Troisième résolution

Suite aux réductions de capital réalisées, le premier alinéa de l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune."

Quatrième résolution

L'article 8 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille quatre cents euros (EUR 2.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2010. LAC/2010/57934. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172855/133.

(100201123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Deale International Machines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 43.108.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: DEALE INTERNATIONAL MACHINES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011000036/21.

(100201390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Delfin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 40.546.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société.

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: DELFIN INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011000037/22.

(100201387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Dexco Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 30.728.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: DEXCO HOLDINGS

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011000038/22.

(100201385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Duroal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 136.372.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour DUROAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011000045/22.

(100201383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Cooper Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.201.500,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.064.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of Cooper Luxembourg Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 84.064 and having a share capital of USD 7,201,500.- (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated September 27, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 283 of February 20, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated December 16, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 302 of March 20, 2003.

There appeared:

Cooper Finance (Bermuda) Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda under registration number 32095 and having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda (the Sole Shareholder), hereby represented by Armony Allamanno, juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,

- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Cooper Industries Ltd., (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company; and
5. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Cooper Industries Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda under registration number 30537 and having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) de l'associé unique de Cooper Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.064 et ayant un capital social de USD 7,201,500 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 27 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 283 du 20 février 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 16 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 302 du 20 mars 2003.

A comparu:

Cooper Finance (Bermuda) Ltd., une société constituée selon la loi des Bermudes sous le numéro 32095 et ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes (l'Associé Unique),

représentée par Armony Allamanno, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société,

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Cooper Industries Ltd., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société; et
5. Divers.

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Cooper Industries Ltd., une société constituée selon la loi des Bermudes sous le numéro 30537 et ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire

à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57118. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172892/123.

(100201158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Tatami Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 59.400.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société.

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour TATAMI COMPANY S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011000156/22.

(100201375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Touvan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 64.446.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 aout 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son Administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé en date du 15 juillet 2008 en tant que représentant permanent de T.C.G Gestion S.A. avec effet au 15 juillet 2008.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

Administrateur

Par Fabrice Geimer

Représentant permanent

Référence de publication: 2011000160/17.

(100201364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Tuvalu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 34.957.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société.

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: TUVALU HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011000162/22.

(100201372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

EDMONT.LU, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 45.078.

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EDMONT.LU", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45078, constituée sous la dénomination de LA BRESSE S.A. suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 542 du 10 novembre 1993.

modifié en adoptant sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1102 du 3 juin 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie MAIEZZA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Marjorie NOBILE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Bernard ZEIMET, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts:

« **Art. 2.** La société a pour objet le développement, la création, la mise en place de tout système de télécommunications, notamment par internet, télévidéo, télévisiophone et toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, se rattachant à son objet social, ou qui sont de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de l'objet social.

2.- Acceptation de démissions.

3.- Nomination statutaires.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet le développement, la création, la mise en place de tout système de télécommunications, notamment par internet, télévidéo, télévisiophone et toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à cet objet. Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et exercer enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

En général, la société peut, sans limitation, faire toutes opérations et effectuer toutes transactions commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières, se rattachant à son objet social, ou qui sont de nature à favoriser ou faciliter la réalisation ou l'extension de l'objet social.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et de l'administrateur-délégué.

Troisième résolution

L'assemblée:

- nomme aux fonctions d'administrateurs:

a.- Monsieur Jean Bernard ZEIMET, né le 5 mars 1953, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

b.- Monsieur Boban SAKIC, né le 04 juin 1966 à Pirot (Serbie) résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri

c.- Monsieur Frédéric ZEIMET, né le 30 août 1983, Scénariste, résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

- confirme aux fonctions de commissaire aux comptes:

READ S.à r.l., la société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B.45.083).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie MAIEZZA, Marjorie NOBILE, Jean Bernard ZEIMET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2010. Relation GRE/2010/3837. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172941/90.

(100201069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

AMERICAN EXPRESS CORPORATE TRAVEL Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 1, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 67.584.

Le 19 octobre 2010, la forme juridique de la société belge a été transformée en "société à responsabilité limitée" par devant Me Jean-Philippe LAGAE, notaire à Bruxelles (Belgique).

Le conseil d'administration de la société belge à savoir: Madame Michèle DAUWE, Monsieur Jean-Luc NOCART et Monsieur Eric COSTE a démissionnée en date du 19 octobre 2010

A été nommé gérant de la société belge, le 19 octobre 2010, Monsieur Paul HARGREAVES né le 25 octobre 1963 à Hertfordshire (GB), demeurant 230 Blackfriars Road, GB-SE1 8NW Londres.

Conformément aux nouveaux statuts, article 10, de la société mère du 19 octobre 2010, Madame Michèle DAUWE, née le 22 février 1949 à Mortsels (B), demeurant 3, clos du Bocage, B-1332 Genval est nommé déléguée à la gestion journalière de la société mère.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010174982/19.

(100201622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

FS MPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.975,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.663.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 8 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Van Leeuwen Kwame Chen en qualité de gérant A de la Société avec effet au 8 septembre 2010.
- La nomination avec effet au 8 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant A de la Société de Furth Michaël, née à Eirennach (Irlande) le 29 avril 1978, et ayant son adresse professionnelle au 133, Peterborough Court Fleet Street, GB, EC4A2BB, Londres, Royaume-Uni.
- La démission de Schleicher Thomas en qualité de gérant B de la Société avec effet au 8 septembre 2010.
- La nomination avec effet au 8 septembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant B de la Société de Horrer Karl Heinz, née à München (Allemagne) le 19 août 1966, et ayant son adresse professionnelle au 23 rue Adringen, L-1118 Luxembourg.
- Le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 8 septembre 2010.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 8 septembre 2010, composé comme suit:

- Furth Michaël, gérant A
- Horrer Karl Heinz, gérant B

Pour la Société
Karl Heinz Horrer
Gérant

Référence de publication: 2010175039/25.

(100201595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Icebird Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 92.742.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ICEBIRD HOLDING S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2010175053/21.

(100201395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Generali Europe Income Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.430.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Generali Europe Income Holding S.A.", (hereinafter the "Company") a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 148.430, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit on 25 September 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2066 on 21 October 2009. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the Maître Gérard Lecuit on 18 November 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in Russange (F), having been appointed chairman, who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Jean-Michel BONZOM, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of 5,258,760 Euros in order to raise it from its current amount of 35,547 Euros to 5,294,307 Euros by creating and issuing 5,258,760 Class A Shares with a nominal value of 1 Euro each and with a share premium of 47,346,811.40 Euros.

2. Decision to amend accordingly article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

"The Company has, at 10 December 2010, an issued share capital of five million two hundred and forty-nine thousand three hundred and seven EURO (EUR 5,294,307.-) divided into five million two hundred and forty-nine thousand three

hundred and seven (5,294,307) fully paid up Class A Shares of a par value of one EURO (EUR 1.-) per Share. These shares be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies and these Articles of Incorporation."

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed 'ne varietur', will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

The appearing parties, representing the whole corporate capital, take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the issued corporate capital of the Company by an amount of five million two hundred and fifty-eight thousand seven hundred and sixty Euros (EUR 5,258,760) in order to raise it from its current amount of thirty-five thousand five hundred forty seven EURO (EUR 35,547) to five million two hundred and ninety-four thousand three hundred and seven Euros (EUR 5,294,307) by creating and issuing an additional five million two hundred and fifty-eight thousand seven hundred and sixty (5,258,760) Class A Shares, with a par value of one EURO (EUR 1) each, and with a share premium of forty-seven million three hundred and forty-six thousand eight hundred and eleven Euros and forty Euro cents (EUR 47,346,811.40), in consideration of cash payment.

Subscription - Payment

Thereupon intervenes the current shareholders of the Company:

1. Generali Immobilien AG, having its registered office at Landskronngasse 1-3, AT -1010 Wien, Austria, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 6th December 2010,

who declares to subscribe for 238,817 Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

2. Generali Vie S.A., having its registered office at 11 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 9th December 2010,

who declares to subscribe for 1,530,945 Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

3. E-Cie Vie S.A., having its registered office at 7-9 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 9th December 2010,

who declares to subscribe for 117,765 Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

4. GENERALI Real Estate Investments B.V., having its registered office at Diemerhof 42, 1112 XN Diemen, Amsterdam, the Netherlands, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 10th December 2010,

who declares to subscribe for 147,206 Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

5. Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l., having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in its own name and on behalf of Generali Real Estate Investments FCPFIS, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 8th December 2010,

who declares to subscribe for 2,149,351 Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

6. Generali European Real Estate Income Investments GmbH & Co. KG., having its registered office at Tunisstrasse 19-23, 50667 Cologne, Germany, represented by Mr Jean-Michel Bonzom, prenamed, by virtue of a proxy given on 3rd December 2010,

who declares to subscribe for 1,074,676 Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) per share and to fully pay them up by a contribution in cash.

All these shares and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of fifty-two million six hundred five thousand five hundred seventy-one Euros and forty Euro cents (EUR 52,605,571.40) corresponding to the share capital increase of an amount of five million two hundred and fifty-eight thousand seven hundred and sixty Euros (EUR 5,258,760) and the share premium of an amount of forty-seven million three hundred and forty-six thousand eight hundred and eleven Euros and forty Euro cents (EUR 47,346,811.40) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Second resolution

The shareholders hence decide to amend article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company which shall henceforth be as follows:

" **5.1.** The Company has, at 10 December 2010, an issued share capital of five million two hundred and forty-nine thousand three hundred and seven EUR (EUR 5,294,307.-) divided into five million two hundred and forty-nine thousand three hundred and seven (5,294,307) fully paid up Class A Shares of a par value of one EUR (EUR 1.-) per Share. These shares be redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the law on commercial companies and these Articles of Incorporation."

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred Euros (EUR 6,500).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille dix, le dix décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Generali Europe Income Holding S.A." (ci-après la "Société") une société anonyme constituée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 148.430, constituée par un acte notarial de Maître Gérard Lecuit en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 octobre 2009, numéro 2066. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarial de Maître Gérard Lecuit le 18 novembre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F),

qui nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Michel BONZOM, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.258.760 Euros afin de le porter de son montant actuel de 35.547 Euros à 5.294.307 Euros par la création et l'émission de 5.258.760 Actions de Classe A d'une valeur nominale de 1 Euro chacune et avec une prime d'émission de 47.346.811,40 Euros.

2. Décision de modifier en conséquence l'article 5.2 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« **5.2.** La Société a, en date du 10 décembre 2010, un capital social libéré de cinq millions deux-cent quatre-vingt quatorze mille trois cent sept EUROS (EUR 5.294.307) divisé en cinq millions deux-cent quatre-vingt quatorze mille trois cent sept (5.294.307) Actions entièrement libérées de Classe A d'une valeur nominale de un EURO (EUR 1) par Action. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et des présents statuts.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions deux-cent cinquante-huit mille sept cents soixante Euros (EUR 5.258.760) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille cinq cents quarante-sept EURO (EUR 35.547) à cinq millions deux-cent quatre-vingt quatorze mille trois cent sept EUROS (EUR 5.294.307) par la création et l'émission de cinq millions deux-cent cinquante-huit mille sept cents soixante (5.258.760) Actions de Classe A supplémentaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et avec une prime d'émission de quarante-sept millions trois cent quarante six mille huit cents onze Euros et quarante cents (EUR 47.346.811,40) en considération d'un apport en numéraire.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes les actionnaires actuels de la société:

1. Generali Immobilien AG, ayant son siège social au 1-3 Landskronngasse, AT -1010 Wien, Autriche, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 décembre 2010,

laquelle déclare souscrire pour 238.817 Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

2. Generali Vie S.A., ayant son siège social au 11 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2010,

laquelle déclare souscrire pour 1.530.945 Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

3. E-Cie Vie S.A., ayant son siège social au 7-9 Boulevard Hausmann, 75009 Paris, France, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 117.765 Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

4. GENERALI Real Estate Investments B.V., ayant son siège social au 42 Diemerhof, 1112 XN Diemen, Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 décembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 147.206 Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

5. Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant en son nom propre et pour le compte de Generali Real Estate Investments FCP-FIS, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 décembre 2010,

laquelle déclare souscrire pour 2.149.351 Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

6. Generali European Real Estate Income Investments GmbH & Co. KG., ayant son siège social au Tunisstrasse 19-23, 50667 Cologne, Allemagne, ici représentée par M. Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 décembre 2010,

Laquelle déclare souscrire pour 1.074.676 Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer entièrement par un apport en numéraire.

Toutes les actions et leur prime d'émission ont été intégralement libérées, de telle façon que le montant total de cinquante-deux millions six cents cinq mille cinq cent soixante-et-onze Euros et quarante cents (EUR 52.605.571,40) correspondant à l'augmentation du capital social d'un montant de cinq millions deux-cent cinquante-huit mille sept cents soixante Euros (EUR 5.258.760) et à la prime d'émission d'un montant de quarante-sept millions trois cent quarante six mille huit cents onze Euros et quarante cents (EUR 47.346.811,40) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Seconde résolution

Les actionnaires décident en conséquence de modifier l'article 5.2 des Statuts de la Société qui sera dès lors comme suit:

« 5.1. La Société a, en date du 10 décembre 2010, un capital social libéré de cinq millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent sept euros (5.294.307.- €) divisé en cinq millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent sept (5.294.307) Actions entièrement libérées de Classe A d'une valeur nominale de un EURO (EUR 1.-) par Action. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparant ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.NEZAR, J.-M.BONZOM, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55783. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172976/208.

(100201037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Tri-Noble Equities Trust Groupe S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 76.096.

E+ FIDUCIAIRE SARL déclare ne pas renouveler la convention de domiciliation à l'adresse

52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec la société

TRI-NOBLE EQUITIES TRUST GROUPE S.A., B76096

Avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Référence de publication: 2010174866/10.

(100201323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Investindustrial 109 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.158.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 22 décembre 2010:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme administrateur de la Société avec effet immédiat, et jusqu'après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010175059/16.

(100201783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Inspect Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 107.811.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2010

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010175057/20.

(100201541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Kroon Shipping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 123.763.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 28 décembre 2010 que Mr. Jan DEKKER né le 19 mars 1948 à Gravenhage (Pays Bas), domicilié à 25, Van Merlenlaan, NL-2101 GC Heemstede, Pays Bas a été coopté aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Marianne GOEBEL, démissionnaire.

La durée de son mandat est fixée jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010175074/18.

(100201635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Global Growth Opportunities SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.593.

—
L'an deux mille dix, le huit décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Global Growth Opportunities SICAV-SIF, une société anonyme existante sous le régime des SIF (Fonds d'Investissement Spécialisé), ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX en date du 22 juillet 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 août 2008 sous le numéro 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 140593.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 22 mai 2009 aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo Versandt, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1395 du 20 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine GOIRIS, employée, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

Le Président nomme comme secrétaire et scrutateur, madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de mise en liquidation de la Société.

2) Nomination de la société «BDO Tax & Accounting», 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Toutes les actions émises étant sous forme nominative, la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenus dans des lettres recommandées envoyées le 25 novembre 2010 à tous les actionnaires de la Société. Les copies de ces avis de convocation ont été mises à la disposition des membres de l'Assemblée et présentées au notaire par le bureau de l'Assemblée.

III. Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions figurent sur une liste de présence; laquelle liste, signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps. Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les parties comparantes demeureront aussi annexées aux présentes.

IV. Le nombre d'actions en circulation est de 13.717,866 à la date de ce jour. Suivant la liste de présence, 7.183,432 actions sont représentées à la présente Assemblée.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), plus particulièrement son article 99 et les articles 141 à 151, et conformément à l'article 30 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur pour une durée indéterminée:

La société anonyme luxembourgeoise BDO Tax & Accounting, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur se voit conférer les pouvoirs les plus étendus tels prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. GOIRIS, A. BRAQUET, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55817. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172978/63.

(100201140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Miracema S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 50.351.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 26 mai 2010

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010175096/20.

(100201547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 48.001.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 29 novembre 2010 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur.

* Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

* Monsieur Rolando MOSCHIONI, demeurant à I-22077 Oligiate Comasco, 74, Via Roma,

* Monsieur Emanuele BOZZONE, demeurant à CH-6850 Mendrisio, 13, Viale Villa Foresta.

Les mandats d'administrateur prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2016.

- La Fiduciaire Grand-Ducale a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010175135/22.

(100201628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Zafy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 157.234.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 23 décembre 2010 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Comexco International S.à r.l., avec siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg	14.400,- parts
Total:	14.400,-parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L 2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010175177/15.

(100201530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

1517310 Alberta Ltd. Luxembourg Branch / 1517310 Alberta Ltd. Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2440 Luxembourg, 63, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 153.396.

Le nom correct du représentant permanent de la Succursale est Jan Könighaus et son adresse professionnelle est comme suit:

63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Succursale
Jan Könighaus
Représentant permanent

Référence de publication: 2010175179/15.

(100201555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Immofirst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9351 Bastendorf, 15A, Am Eck.

R.C.S. Luxembourg B 86.075.

L'an deux mil dix, le treize décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMMOFIRST S.A.", avec siège social à L-2330 Luxembourg, 120, Boulevard de la Pétrusse,

constituée originellement sous la dénomination de ABYS SA suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 21 janvier 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 815 du 29 mai 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 86075,

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutatrice Madame Nadine GLOESNER, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert de siège vers 15a, am Eck, L-9351 Bastendorf et en conséquence modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution:

L'assemblée générale transfère le siège social vers 15a, am Eck, L-9351 Bastendorf et en conséquence modifie le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (2^{ème} alinéa).** La société est constituée pour une durée indéterminée, et le siège social est établi dans la Commune de Bastendorf.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Déclaration

L'assemblée déclare au nom et pour compte des bénéficiaires réels de la société que l'avoie social de la société ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750, EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. WEILER; D. HOFFMANN; N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56267. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173027/60.

(100201012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Triax Global Exchange Groupe S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 67.153.

E+ FIDUCIAIRE SARL déclare ne pas renouveler la convention de domiciliation à l'adresse

52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec la société

TRIAx GLOBAL EXCHANGE GROUPE S.A., B67153

Avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Référence de publication: 2010174867/10.

(100201324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Tyack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.590.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 21 décembre 2010 que:

1. Monsieur Olivier LIEGEOIS, Monsieur Patrick MOINET et Monsieur Giovanni STUCCHI, ont été réélus administrateurs.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

2. La société Réviconsult S.à r.l., ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg a été réélu commissaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010174874/21.

(100201278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

R-PAC Europe, Société à responsabilité limitée,

(anc. MGLOBAL S.à r.l.).

Siège social: L-8245 Mamer, 9B, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 122.062.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LYRIDEN S.A., une société de droit uruguayen, avec siège social à Montevideo (Uruguay), Luis A. de Herrera 1248, Torre B, Piso 17, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 10286,

ici représentée par Madame Virginie KLOPP, salariée, demeurant professionnellement à L-8399 WINDHOF, 4, Rue d'Arlon, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 novembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée «MGLOBAL S. à r.l.», ayant son siège social à L-8245 Mamer, 9B, rue de la Libération, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.062, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 24 janvier 2007, numéro 39, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2822 du 24 novembre 2008.

II. La comparante est devenue associée unique sur base d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 6 octobre 2010, par laquelle la société CALATEA TRADE S.A., une société de droit panaméen, avec siège social à Panama City (République de Panama), Edificio Arango-Orillac, Segundo Piso, Calle 54 Este, Apartado Postal 0832-0886 WTC, inscrite à la Section Mercantile du Régistre Publique sous le numéro 514518, Document 898936, a cédé cents vingt-cinq (125) parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée MGLOBAL S. à r.l., prénommée, à la société LYRIDEN S.A., prénommée, au prix de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents US Dollars (USD 187.500.-), somme que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

III. En raison de la prédite cession de parts sociales, les parts sociales de la société MGLOBAL S. à r.l. appartiennent entièrement à l'associé unique suivant:

- LYRIDEN S.A., une société de droit uruguayen, avec siège social à Montevideo	125
Total des parts	125

IV. La société MGLOBAL S. à r.l., prénommée, représentée par son gérant unique Monsieur Gabriel SCHIMMEL, administrateur de sociétés, né le 25 mai 1964, demeurant au 8424 NW 56th Suite MVD 66623, Miami, FL 33166 (USA),

ici représentée par Madame Virginie KLOPP, salariée, demeurant professionnellement à L-8399 WINDHOF, 4, Rue d'Arlon, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 novembre 2010,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement,

a accepté cette cession de parts, pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, au nom et pour compte de la société à responsabilité limitée MGLOBAL S. à r.l., conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

V. Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la société en R-PAC EUROPE;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 1 des statuts;
3. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales au niveau des statuts de la société et modification correspondante de l'article 3 des statuts;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en R-PAC EUROPE.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'associé unique décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 1 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. 1^{er} paragraphe. «Il est formé une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de R-PAC EUROPE.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales par le ou les associés au niveau statutaire de la société, en supprimant le dernier paragraphe de l'article 3 des statuts de la société, et de modifier en conséquence l'article 3.-des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Klopp, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 décembre 2010. Relation: RED/2010/1870. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173125/83.

(100200900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Lyoness Cashback S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.428.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 28 décembre 2010:

1. Avec effet au 31 décembre 2010, la démission de Mme. Monika Murárová, en sa qualité d'administrateur de catégorie B, a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011000473/14.

(100203737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

National Steel S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 37.085,29.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.411.

EXTRAIT

L'Assemblée Annuelle des Actionnaires tenue en date du 9 août 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta, en tant qu'administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.

2. La nomination de Wim Rits, né le 14/06/1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

3. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 09 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011000492/18.

(100203904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Nemesia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.444.

—
EXTRAIT

En date du 6 août 2010, l'associé unique a approuvé les résolutions suivantes:

- M. Frank Walenta a démissionné de son poste de gérant avec effet immédiat.
- M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011000493/17.

(100203924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2010.

**Arpagon S.A., Société Anonyme,
(anc. Office Euro Transactions S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.703.

—
L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "O.E.T. S.A., OFFICE EURO TRANSACTIONS S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 709 du 18 juillet 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 106.703.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc ASSA, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis COLIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L1371Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale
2. Elargissement de l'objet social
3. Modification subséquente des articles 1 et 4 des statuts
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la société en "ARPAGON S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'élargir l'objet social et d'ajouter à l'objet social les deux alinéas suivants:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la concession de brevets, marques, dessins, modèles, droits d'auteurs, etc., ainsi que la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide la modification subséquente des articles 1 et 4 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ARPAGON S.A."».

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la concession de brevets, marques, dessins, modèles, droits d'auteurs, etc., ainsi que la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La société a également pour objet les transactions commerciales dans le domaine de l'hôtellerie.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Beggiato, J.-M. Assa, D. Colin, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 novembre 2010. Relation: RED/2010/1783. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173163/73.

(100200901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Bagi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 138.040.

Par la présente, la soussignée, FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL, a l'honneur de vous informer qu'elle se démet de ses fonctions d'administrateur au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES SARL

Référence de publication: 2010175260/11.

(100203197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Digital Productions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 122.874.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction de gérant de type B au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Marc Schintgen.

Référence de publication: 2010175329/10.

(100203075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Schreinerei TM-Miwwel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 31, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 157.652.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am ersten Dezember.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Rambrouch.

Sind erschienen:

1. Frau Tanja MAYER, Schreinermeisterin, wohnhaft in L-9165 Merscheid, 31, Duerfstrooss, und
2. Herr Thomas HENNEN, Schreiner Geselle, wohnhaft in L-9165 Merscheid, 31, Duerfstrooss.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „Schreinerei TM-Miwwel S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Heiderscheid und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Betrieb einer Möbelschreinerei im weitesten Sinne des Wortes, die Herstellung, der Kauf und Verkauf, der Import und Export von jeglichen Möbeln, Türen, Fenstern, Treppen und Parketten, sowie den Handel und Einbau von genormten Bauelementen, ohne Ausnahme noch Vorbehalt;

- Trockenbau und Installation von vorgefertigten Elementen;

- der An- und Verkauf jeglichen Materials und Zubehör für Möbelschreinerei ohne Ausnahme noch Vorbehalt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechts-wirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert und gegebenenfalls das Emmissionsaufgeld zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Frau Tanja MAYER, vorbenannt	EUR 6.250.-	50	EUR 6.250.-
Herr Thomas HENNEN, vorbenannt	EUR 6.250.-	50	EUR 6.250.-
Gesamt:	EUR 12.500	100	EUR 12.500

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von tausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Frau Tanja MAYER, Schreinermeisterin, geboren in Ettelbrück am 9. März 1976, wohnhaft in L-9165 Merscheid, 31, Duerfstrooss.

Dieselbe kann die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten,

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9165 Merscheid, 31, Duerfstrooss.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Heinerscheid, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Mayer, T. Hennen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 3 décembre 2010. Relation: RED/2010/1825. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Max ELS.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 21. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010173215/130.

(100200902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

H Park Germany 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.114.

DISSOLUTION

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 décembre 2010.

1) La liquidation de la société H Park Germany 2 Sàrl (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011000251/16.

(100203023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

H Park Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.118.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 décembre 2010.

1) La liquidation de la société H Park Germany 3 Sàrl (en liquidation) est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011000252/16.

(100203030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

CN Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 863.422.300,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.109.

In the year two thousand and ten, the sixteenth day of December, before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CN Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.109 (the Company). The Company has been incorporated on December 15, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 121 dated January 19, 2010. The articles of association have been amended for the last time on December 16, 2010 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles).

There appeared

Canadian National Railway Company, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 935, de La Gauchetière Street West, Montreal, Quebec H3B2M9, Canada, registered with Industry Canada under number 0105333 (the Sole Shareholder),

here represented by Michaël Meylan, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) all having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each;

2. Conversion the 389,604 (three hundred eighty-nine thousand six hundred and four) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 824,461,900 (eight hundred twenty-four million four hundred sixty-one thousand and nine hundred United States dollars), it being understood that (i) an additional amount of USD 79 (seventy-nine United States dollars) shall be allocated to the share premium account of the Ordinary Shares of the Company, (ii) an additional amount of USD 46 (forty-six United States dollars) shall be allocated to the share premium account of the MRPS of the Company and (iii) an amount of USD 37,900,000 (thirty-seven million nine hundred thousand United States dollars) shall be issued as a Note (as defined below), in order to bring the share capital from its present amount of USD 38,960,400 (thirty eight million nine hundred sixty thousand four hundred United States dollars), represented by three hundred eighty-nine thousand six hundred and four (389,604) Ordinary Shares having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each to USD 863,422,300 (eight hundred sixty-three million four hundred twenty-two thousand and three hundred United States dollars), by way of the issue of (i) 6,853,597 (six million eight hundred fifty-three thousand five hundred ninety-seven) new Ordinary Shares of the Company having a par value of USD

100 (one hundred United States dollars) each and of (ii) 1,391,022 (one million three hundred ninety-one thousand and twenty-two) MRPS of the Company, having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each.

4. Subscription to and payment of the new shares of the Company as specified in item 3. above.

5. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles and creation of new article 16.3 of the Articles in order to reflect inter alia the creation of new classes of shares adopted under item 1. above and the increase of the share capital adopted under item 3

6. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) all having a nominal value of USD 100 (one hundred United States dollars) each.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the three hundred eighty-nine thousand six hundred and four (389,604) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 824,461,900 (eight hundred twenty-four million four hundred sixty-one thousand and nine hundred United States dollars), it being understood that (i) an additional amount of USD 46 (forty-six United States dollars) shall be allocated to the share premium account of the Ordinary Shares of the Company, (ii) an additional amount of USD 79 (seventy-nine United States dollars) shall be allocated to the share premium account of the MRPS of the Company and (iii) an amount of USD 37,900,000 (thirty-seven million nine hundred thousand United States dollars) shall be issued as a Note (as defined below), in order to bring the share capital from its present amount of USD 38,960,400 (thirty eight million nine hundred sixty thousand four hundred United States dollars), represented by three hundred eighty-nine thousand six hundred and four (389,604) Ordinary Shares having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each to USD 863,422,300 (eight hundred sixtythree million four hundred twenty-two thousand and three hundred United States dollars), by way of the issue of (i) 6,853,597 (six million eight hundred fifty-three thousand five hundred ninety-seven) new Ordinary Shares of the Company having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each and of (ii) 1,391,022 (one million three hundred ninety-one thousand and twenty-two) MRPS of the Company, having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to (i) 6,853,597 (six million eight hundred fifty-three thousand five hundred ninetyseven) new Ordinary Shares of the Company and to (ii) 1,391,022 (one million three hundred ninety-one thousand and twenty-two) MRPS, all with a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, and to a non-interest bearing note issued by the Company to the Sole Shareholder in the amount of USD 37,900,000 (the Note) and the Sole Shareholder fully pays the subscription and gives consideration for the Note by a contribution in kind consisting of 827,683,201 issued and outstanding Participating Interest Shares (the Shares) it holds in the share capital of CN Financial Services III LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4253478, such Shares having an aggregate accounting value in an amount of USD 862,362,025 (eight hundred sixty-two million three hundred sixty-two thousand and twenty five United States dollars), representing 100% of the Participating Interest Shares of CN Financial Services III LLC.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of USD 862,362,025 (eight hundred sixty-two million three hundred sixty-two thousand and twenty five United States dollars) is to be allocated as follows:

- USD 685,359,700 (six hundred eight-five million three hundred fifty-nine thousand seven hundred United States dollars) to the share capital account of the Ordinary Shares of the Company;

- USD 79 (seventy-nine United States dollars) to the share premium account of the Ordinary Shares of the Company;

- USD 139,102,200 (one hundred thirty-nine million one hundred and two thousand two hundred United States dollars) to the share capital account of the MRPS of the Company;

- USD 46 (forty-six United States dollars) to the share premium account of the MRPS of the Company;

- USD 37,900,000 (thirty-seven million nine hundred thousand United States dollars) to the Note.

It results furthermore from a certificate dated December 16, 2010, issued by the management of CN Financial Services III LLC, the Sole Shareholder and the Company that:

“1. The Sole Shareholder is the owner of the Shares, representing 100% of the Participating Interest Shares of CN Financial Services III LLC.

2. The Shares are fully paid-up.

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares.

4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment.

5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him.

6. According to applicable law and the articles of association of CN Financial Services III LLC, the Shares are freely transferable.

7. All formalities required subsequent to the contribution in kind of the Shares will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

8. Based on general accepted accounting principles, the worth of the Shares is valued at least USD 862,362,025 (eight hundred sixty-two million three hundred sixty-two thousand and twenty five United States dollars) as per the attached balance sheet dated December 16, 2010.”

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Canadian National Railway Company	7,243,201 Ordinary Shares
	1,391,022 MRPS
Total:	<u>7,243,201 Ordinary Shares</u> and 1,391,022 MRPS

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles and to create a new article 16.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they reads henceforth as follows:

“ **Art. 5. Capital.**

5.1 The share capital is set at USD 863,422,300 (eight hundred sixty-three million four hundred twenty-two thousand and three hundred United States dollars), represented by 7,243,201 (seven million two hundred forty-three thousand two hundred and one) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 1,391,022 (one million three hundred ninety-one thousand and twenty-two) mandatory redeemable preference shares (the MRPS) in registered form, having a par value of USD 100 (one hundred United States dollars) each, all subscribed and fully paid-up. The Ordinary Shares and the MRPS are individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

5.2. Ordinary Shares All Ordinary Shares shall be identical in all respects.

5.3 MRPS

(i) All MRPS shall be identical in all respects.

(ii) Redemption:

(1) Redeemable Shares: The MRPS are redeemable shares in accordance with the provisions of these Articles. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable (in case of plurality of MRPS shareholders, on a pro rata basis of redeemable MRPS held by each MRPS shareholder) (a) upon request of the Company and (b) in accordance with the terms & conditions of the MRPS mandatorily after ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the board of managers of the Company by an affirmative vote of the General Meeting held in accordance with Article 11.

(2) Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value of all the MRPS redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

(3) Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles or (ii) by a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), the redemption price of the MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the par value of the MRPS plus any prorata outstanding MRPS share premium plus any accrued and unpaid dividends.

(4) Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS shareholder(s), at least three (3) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered MRPS shareholder, at his or her address last shown in the register of shareholders, notifying such MRPS shareholder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(iii) Conversion:

(1) The MRPS are convertible into Ordinary Shares upon request (i) of the Company or

(ii) of the MRPS holders at a ratio one MRPS for one Ordinary share.

(2) In a reasonable period of time following the receipt by the Company of the conversion request, the Ordinary Shares shall be delivered by the Company at the conversion ratio of Article 5.3 (iii) 1 above.

5.4. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

“ 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A Share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a Share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and by the Articles.”

“ 11.1.

(iii) Each Share (i.e. each MRPS and each Ordinary Share) entitles to one (1) vote.”

“ 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 Each MRPS's shareholder shall be entitled to a preferential and cumulative dividend as and when declared at the annual rate of zero point one per cent (0.1%) calculated on the percentage of notional capital held by such shareholder in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by such shareholder plus any prorata outstanding MRPS share premium, which shall accrue and be calculated assuming a 365 day year.

15.3 The General Meeting determines how the surplus, after payment of the preferential and cumulative dividend, is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.4 After payment of the preferential and cumulative dividend, in case the General Meeting decides to proceed with the payment of a dividend as foreseen in Article 15.3 each Ordinary Share's shareholder shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the notional capital held by him/it in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any share premium attached to the Ordinary Shares.

15.5 In accordance with the provisions of Article 15, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.”

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company subject to Article 16.2 below.

16.2 After payment of all third party debts and liabilities of the company or deposit of any funds to that effect, the MRPS shareholder or, in case there is a plurality of MRPS shareholders, each MRPS shareholder will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the percentage of notional capital held by each of them in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/it plus any prorata outstanding MRPS share premium.

16.3 After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of the notional capital of the MRPS or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the percentage of the notional capital held by each of them in the Company.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight thousand euros. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize décembre, par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CN Holdings Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 16, avenue Pasteur, L – 2310 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.109 (la Société). La Société a été constituée le 15 décembre 2009 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 en date du 19 janvier 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 16 décembre 2010 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).

A comparu

Canadian National Railway Company, une société existant selon les lois du Canada, avec siège social au 935, de La Gauchetière Street West, Montreal, Quebec H3B2M9, Canada, immatriculée auprès du Industry Canada sous le numéro 105333 (l'Associé Unique),

ici représentée par Michaël Meylan, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de catégories d'parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) des parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) ayant toutes une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune;

2. Conversion des 389.604 (trois cent quatre-vingt neuf mille six cent quatre) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 824.461.900 (huit cent vingt-quatre millions quatre cent soixante et un mille neuf cents dollars), étant entendu (i) qu'un montant supplémentaire de USD 79 (soixante dix-neuf dollars) sera alloué au compte de prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires, (ii) qu'un montant supplé-

mentaire de USD 46 (quarante six dollars) sera alloué au compte de prime d'émission des PSPOR et (iii) qu'un montant de USD 37.900.000 (trente sept millions neuf cent mille dollars) sera émis sous forme de Billet à Ordre (défini ci-après) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 38.960.604 (trente huit millions neuf cent soixante mille six cent quatre dollars) représenté par 389.604 (trois cent quatre-vingt neuf mille six cent quatre) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) à USD 863.422.300 (huit cent soixante trois millions quatre cent vingt-deux mille trois cents dollars) par l'émission de (i) 6.853.597 (six millions huit cent cinquante trois mille cinq cent quatre vingt dix-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune et de (ii) 1.391.022 (un million trois cent quatre vingt onze mille vingt-deux) PSPOR, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune.

4. Souscription à et paiement des nouvelles parts sociales de la Société mentionnée sous le point 3. ci-dessus.

5. Modification subséquente et refonte des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et création d'un nouvel article 16.3 des Statuts afin de refléter, entre autres, la création de nouvelles catégories de parts sociales adoptée au point 1. ci-dessus et l'augmentation de capital adoptée au point 3.

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

7. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) des parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir les 389.604 (trois cent quatre-vingt neuf mille six cent quatre) parts sociales existantes dans le capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant d'un montant de USD 824.461.900 (huit cent vingt-quatre millions quatre cent soixante et un mille neuf cents dollars), étant entendu (i) qu'un montant supplémentaire de USD 79 (soixante dix-neuf dollars) sera alloué au compte de prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires, (ii) qu'un montant supplémentaire de USD 46 (quarante six dollars) sera alloué au compte de prime d'émission des PSPOR et (iii) qu'un montant de USD 37.900.000 (trente sept millions neuf cent mille dollars) sera émis sous forme de Billet à Ordre (défini ci-après) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 38.960.400 (trente huit millions neuf cent soixante mille six cent quatre dollars) représenté par 389.604 (trois cent quatre-vingt neuf mille six cent quatre) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) à USD 863.422.300 (huit cent soixante trois millions quatre cent vingt-deux mille trois cents dollars) par l'émission de (i) 6.853.597 (six millions huit cent cinquante trois mille cinq cent quatre vingt dix-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune et de (ii) 1.391.022 (un million trois cent quatre vingt onze mille vingt-deux) PSPOR, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) 6.853.597 (six millions huit cent cinquante trois mille cinq cent quatre vingt dix-sept) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de la Société, et à (ii) 1.391.022 (un million trois cent quatre vingt onze mille vingt-deux) PSPOR, ayant toutes une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune et à un billet à ordre sans intérêt émis par la Société à l'Associé Unique d'un montant de USD 37.900.000 (le Billet à Ordre) et l'Associé Unique paie la souscription et la contrepartie du Billet à Ordre par un apport en nature se composant de 827.683.201 Actions à Intérêt Participatif émises et libérées (les Actions), qu'elle détient dans le capital de CN Financial Services III LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), immatriculée auprès du Secretary of State du Delaware sous le numéro 4253478, ces Actions ayant une valeur comptable totale de USD 862.362.025 (huit cent soixante deux millions trois cent soixante deux mille vingt-cinq dollars), ce qui représente 100% des Actions à Intérêt Participatif de CN Financial Services III LLC.

L'apport en nature des Parts à la Société, d'un montant total de USD 862.362.025 (huit cent soixante deux millions trois cent soixante deux mille vingt-cinq dollars), sera affecté comme suit:

- USD 685.359.700 (six cent quatre vingt cinq millions trois cent cinquante neuf mille sept cents dollars) sera alloué au compte capital nominal des Parts Sociales Ordinaires de la Société,
- USD 79 (soixante dix-neuf dollars) sera alloué au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales Ordinaires,
- USD 139.102.200 (cent trente neuf millions cent deux mille deux cents dollars) sera alloué au compte capital nominal des PSPOR de la Société,
- USD 46 (quarante six dollars) sera alloué au compte de prime d'émission rattaché aux PSPOR,
- USD 37.900.000 (trente-sept millions neuf cent mille dollars) sera alloué au Billet à Ordre.

Il résulte par ailleurs d'un certificat du 16 décembre 2010, émis par la gérance de CN Financial Services III LLC, l'Associé Unique et la Société que:

1. L'Associé Unique est le propriétaire des Parts, représentant 100% des Actions à Intérêt Participatif de CN Financial Services III LLC.
2. Les Parts sont entièrement libérées.
3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Parts et possède le droit d'en disposer.
4. Aucune des Parts n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquiescer un nantissement ou un usufruit sur les Parts et aucune des Parts n'est sujette à une telle opération.
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts lui soient cédées.
6. Conformément au droit applicable et aux Statuts de CN Financial Services III LLC, les Parts sont librement cessibles.
7. Toutes les formalités requises consécutives à l'apport en nature des Parts seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature.
8. Se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts est évaluée au moins à USD 862.362.025 (huit cent soixante deux millions trois cent soixante deux mille vingt-cinq dollars), selon le bilan daté du 16 décembre 2010.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement. L'Associé Unique décide de prendre acte que l'actionariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

Canadian National Railway Company	7.243.201 Parts Sociales Ordinaires	
		1.391.022 PSPOR
Total:	7.243.201 Parts Sociales Ordinaires	et 1.391.022 PSPOR

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et de créer un nouvel article 16.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à USD 863.422.300 (huit cent soixante trois millions quatre cent vingt-deux mille trois cents dollars), représenté par 7.243.201 (sept millions deux cent quarante trois mille deux cent un) parts sociales ordinaires (les Parts sociales Ordinaires) et 1.391.022 (un million trois cent quatre vingt onze mille vingt-deux) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (les PSPOR) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 100 (cent dollars) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Parts sociales Ordinaires et les PSPOR étant individuellement dénommées une Part Sociale et collectivement les Parts sociales.

5.2 Les Parts sociales Ordinaires

Toutes les Parts sociales Ordinaires sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

5.3 Les PSPOR

(i) Tous les PSPOR sont strictement identiques les unes par rapport aux autres.

(ii) Remboursement:

(1) Parts sociales Remboursables: Les PSPOR sont des parts sociales remboursables conformément aux termes de ces Statuts. Les PSPOR souscrites et entièrement libérées seront remboursables (en cas de pluralité d'associés détenteurs d'PSPOR, au prorata des PSPOR remboursables détenues par chacun des associés détenteurs de PSPOR) (a) sur demande de la Société, et (b) conformément aux termes et conditions régissant les PSPOR, obligatoirement dix (10) ans après la date d'émission desdites PSPOR. Le remboursement des PSPOR ne peut être opéré que grâce à des montants disponibles en vue de distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire constituée à partir de fonds reçus par la Société au titre de primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat. Les PSPOR rachetées peuvent être annulées sur demande du conseil d'administration de la Société par vote affirmatif de l'Assemblée Générale tenue conformément à l'Article 11 des présentes.

(2) Réserve Spéciale: un montant égal à la valeur nominale ou, en l'absence d'une telle valeur nominale, à la valeur au pair comptable de toutes les PSPOR rachetées devra être affecté à une réserve qui ne pourra être distribuée aux associés,

excepté en cas de réduction du capital social souscrit; cette réserve ne pourra être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrite par capitalisation de réserves.

(3) Prix de Rachat: à moins de disposition contraire (i) contenue dans les présent Statuts ou (ii) résultant d'une convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, le prix de rachat des PSPOR payé en numéraire ou en nature sera égal à la valeur nominale des PSPOR, plus la Prime d'Emission PSPOR y correspondante, plus tout dividende cumulé et non versé.

(4) Procédure de rachat: à moins de convention écrite susceptible d'être conclue entre la Société et le ou les associés détenteurs de PSPOR, trois (3) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par lettre recommandée à chacun des associés détenteurs d'PSPOR à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à cet associé le nombre de PSPOR à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures exigées pour soumettre les PSPOR à la Société en vue du rachat, et la date prévue pour l'Assemblée Générale réunie en vue de décider le rachat des PSPOR. Le prix de rachat de ces PSPOR sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant leur propriétaire, sur le compte bancaire communiqué à la Société par cet associé dès avant la date de rachat.

(iii) Conversion:

(1) Les PSPOR sont convertibles en Parts Sociales Ordinaires à la demande (i) de la Société ou (ii) des titulaires de PSPOR au ratio d'une PSPOR pour une Part Sociale Ordinaire.

(2) Dans un délai raisonnable à compter de la réception par la Société de la demande de conversion, les Parts Sociales Ordinaire doivent être délivrées par la Société conformément au ratio de l'article 5.3 (iii) 1 ci-dessus.

5.4 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« Art. 6. Parts Sociales.

6.1 Les Parts Sociales sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Un registre des parts sociales est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.3 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des parts sociales, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'Action(s), d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4 Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.5 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi et par les Statuts.»

« 11.1 .

(iii) Chaque Part Sociale (c'est-à-dire chaque PSPOR et chaque Part Sociale Ordinaire) donne droit à un (1) vote.»

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Chaque titulaire de PSPOR a droit à un dividende cumulatif préférentiel si et quand déclaré à un taux annuel d'un dixième de pour cent (0,1%) calculé sur le pourcentage de capital notionnel détenu par cet associé dans la Société, capital notionnel étant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus tout prorata à recevoir sur la Prime d'Emission PSPOR, cumulé et calculé sur base d'une année civile de (365) jours.

15.3 L'Assemblée Générale décide, après paiement du dividende cumulatif préférentiel, de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.4 Après paiement du dividende cumulatif préférentiel, au cas où l'Assemblée Générale déciderait de procéder au paiement d'un dividende tel que prévu à l'Article 15.3, chaque associé détenteur de Parts Sociales Ordinaires aura droit à une fraction du bénéfice total distribué en proportion du pourcentage du capital au sens large qu'il détient dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires y correspondante.

15.5 Conformément à l'Article 15, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société. »

«16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 16.2 ci-dessous.

16.2 Après paiement de toutes dettes envers des tiers et apurement des passifs de la Société, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, l'associé détenteur de PSPOR ou, au cas où il y aurait pluralité d'associés détenteurs de PSPOR, chacun des associés détenteurs de PSPOR aura droit à percevoir un montant payable en numéraire ou en nature égal à ses dividendes cumulés et non versés, s'il en est, et au remboursement du capital au sens large détenu par chacun d'entre eux dans la Société, le capital au sens large désignant le capital social de la Société souscrit par cet associé plus la Prime d'Emission PSPOR y correspondante.

16.3 Après paiement de toutes dettes et apurement des passifs de la Société (y compris en cela toutes les créances dans le chef des associés) et après le paiement de tous les dividendes cumulés et non versés relatifs aux PSPOR et après le remboursement du capital au sens large ayant trait aux PSPOR, ou le dépôt de tous fonds destinés à ces fins, le surplus sera versé aux associés détenteurs d'Actions Ordinaires en proportion du pourcentage du capital au sens large détenu par chacun d'eux dans la Société.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff et à tout employé de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à huit mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MEYLAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57351. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175302/470.

(100202714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

W.J. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.330.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 décembre 2010:

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme W.J. Holding S.A., société en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175726/14.

(100203176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.